



Enseignement de spécialité Éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS) Épreuve écrite

Ce document présente les modalités et les attendus concernant l'épreuve écrite de l'enseignement de spécialité Éducation physique, pratiques et culture sportives.

Objectifs de l'épreuve

En relation avec les compétences et les attendus de fin de lycée définis dans le programme de spécialité, l'épreuve écrite évalue la connaissance et la compréhension du candidat de la culture sportive, ainsi que sa capacité à analyser une thématique et à faire des liens entre la théorie et sa pratique.

Les attendus de fin de lycée plus particulièrement ciblés par cette épreuve sont les suivants :

- situer les enjeux de la pratique physique, sportive et artistique au sein du monde contemporain ;
- connaître les effets de la pratique physique sur la santé et sur le développement de la personne ;
- étudier une APSA dans ses dimensions historiques, culturelles, sociales, technologiques ;
- développer un point de vue sur la culture sportive en étant convaincant, par le choix et l'articulation de connaissances établies, précises et adaptées.

Modalités et exigences de l'épreuve

L'épreuve est organisée en deux parties de même coefficient. La première partie est traitée par tous les candidats, la seconde partie propose aux candidats un choix entre deux sujets. La durée totale de l'épreuve est de 3h30. Le candidat gère librement son temps pour répondre aux deux parties de l'épreuve.

Première partie : dissertation sur un sujet général de culture sportive en relation avec la thématique du programme « Enjeux de la pratique sportive dans le monde contemporain ».

Ce sujet peut prendre la forme d'une question ou d'une phrase à commenter.

Il est attendu du candidat qu'il :

- comprenne les enjeux du sujet posé ;
- fasse preuve de connaissances relativement aux enjeux du sujet ;
- argumente un point de vue (au regard des enjeux identifiés) en organisant sa réponse en un développement constitué de plusieurs parties ;

- propose une introduction qui questionne le sujet et annonce la construction du développement ;
- propose une brève conclusion.

Seconde partie : deux sujets, relevant de deux parties de programme différentes, comportant une question et un ensemble de documents pouvant réunir textes, données chiffrées, iconographies, sont proposés aux candidats. Le candidat choisit un des deux sujets.

Il est attendu du candidat qu'il :

- extraie des documents des éléments d'informations pertinents au regard de la question ;
- mobilise à la fois des éléments d'informations apportés par le(s) document(s), ses connaissances et ses expériences pour répondre à la question posée.

La forme rédactionnelle pour cette seconde partie d'épreuve est relativement libre et dépend essentiellement du sujet.